

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX GALATES.

1. Origine de la Galatie. — 2. Du temps et du lieu où cette Épître a été composée. — 3. De l'erreur des judaïsants qui fut l'occasion et l'objet de cette Épître. — 4. Analyse de cette Épître. — 5. Son caractère dogmatique et moral.

4. La Galatie, située au centre de l'Asie Mineure, était bornée au nord par la Paphlagonie, à l'est par le Pont, au sud par la Cappadoce et la Phrygie, à l'ouest par la Phrygie septentrionale et la Bithynie. Cette province avait été fondée par les Gaulois que le roi de Bithynie, Nicomède I^{er}, avait appelés à son secours vers l'an 244 avant Jésus-Christ, et qui se fixèrent dans ce pays, auquel ils donnèrent leur nom.

Cette province était arrosée par deux grands fleuves, l'Halys, qui sort des montagnes de la Cappadoce pour aller se jeter au nord dans le Pont-Euxin, et le Sangarius à l'ouest, qui est tributaire de la même mer.

Les Galates se divisaient en trois grandes nations: les Tolistoobotes à l'occident, qui avaient pour capitale Pessinunte; les Tectosages au centre, ayant pour chef-lieu Ancyre, et les Trocmes à l'est. Tavion ou Taw était leur seule ville importante. Ces peuplades se subdivisaient en tribus et formaient ensemble 495 cantons.

Elles vécurent d'abord de guerres et de rapines, et se mirent ensuite à la solde des rois de Pergame et de tous ceux qui voulaient les soulever pour s'en servir au profit de leur ambition. Lorsque les Romains entreprirent la conquête de l'Asie Mineure, ils en vinrent aux mains avec les Galates, et après les avoir vaincus dans deux grandes batailles, ils leur imposèrent leurs conditions dans un traité qu'ils conclurent avec eux à Apamée. C'était l'an 187 avant Jésus-Christ.

A partir de ce moment, les Galates se laissèrent amollir par la civilisation asiatique, et l'horreur de la décadence arriva pour eux. Leur pays fut réduit en province romaine sous Auguste l'an 30.

Saint Paul évangelisa la Galatie dans les missions qu'il fit au centre de l'Asie Mineure. Y pénétra-t-il dans sa première mission? ou n'y vint-il que dans la seconde? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Mais il est certain que dans sa troisième mission il visita pour la seconde fois cette province (Act., xvii, 23) où il avait établi des Églises qui étaient déjà florissantes. Il y tomba malade, et il fut, de la part des Galates, l'objet de tant de soins et d'attentions, qu'il ne pouvait se le rappeler sans éprouver une émotion profonde (Gal., iv, 14-15).

Saint Jérôme rapporte que les Galates entendaient et parlaient le grec, et qu'ils conservèrent en outre l'usage de leur langue propre jusqu'au v^e siècle, de telle sorte que l'on parlait à Ancyre le même dialecte qu'à Trèves. Tillemont prétend que les Galates, originaires des endroits les plus barbares des Gaules, avaient encore alors beaucoup de rudesse et de grossièreté, pour ne pas dire de bêtise. Saint Jérôme, parlant de cette même idée, suppose que saint Paul a voulu faire allusion au peu d'intelligence des Galates lorsqu'il s'écrit au milieu de l'Épître qu'il leur adresse: *O insensati Galatae* (cap. iii, 4).

Mais rien n'oblige à prendre ce mot de l'Apôtre dans ce sens. L'erreur à laquelle les Galates s'étaient laissés entraîner, ne leur était pas particulière. On la retrouve à Jérusalem, à Antioche, à Rome, dans toutes les chrétiens importantes, et il faut le reconnaître, cette erreur n'était pas plus grossière que bien d'autres. En tout cas, saint Paul la combat dans son Épître par des arguments très-élevés, et il les présente avec une conviction qui prouve qu'il ne se défilait pas de la portée d'intelligence de ses lecteurs.

2. On est très-divisé sur le temps où saint Paul écrivit cette lettre. Les divers sentiments flottent entre les dates de l'an 49 et de l'an 64 qui sont les deux dates extrêmes. Nous croyons que d'après ce que saint Paul nous dit dans cette Épître elle-même, on peut arriver à en fixer l'époque avec assez de probabilité. Or, il parle aux Galates d'une première prédication qu'il a faite parmi eux (iv, 13), et où il a été reçu avec la plus grande affection. Cette première prédication a été suivie d'une seconde où il n'eut pas les mêmes motifs de satisfaction. Ce fut après son départ, que les judaïsants répandirent leur doctrine et l'obligèrent d'écrire aux Galates pour les prémunir contre leurs erreurs.

Cette seconde mission en Galatie avait eu lieu quand saint Paul, revenant d'Antioche, avait passé par la Galatie en se rendant à Ephèse. L'Apôtre n'écrivit sa lettre que quelques mois après sa seconde visite. Car il s'étonne au commencement, de la rapidité avec laquelle les Galates avaient changé de sentiment: *Tam cito transferimini... in aliud Evangelium* (1, 6).

Les critiques, qui ont placé cette lettre avant l'an 54, époque à laquelle s'est tenu le concile de Jérusalem, se sont appuyés surtout sur ce fait; c'est que saint Paul ne parle pas des décisions prises dans cette assemblée, bien que l'erreur des judaïsants y ait été condamnée. A la vérité, il ne rappelle pas expressément ces décisions; mais son silence provient sans doute de ce que ses adversaires n'admettaient pas l'autorité du concile, et il tient à les réfuter, surtout par des arguments *ad hominem*.

Mais s'il ne cite pas ces décrets expressément, il les rappelle indirectement lorsque pour soutenir l'honneur de son apostolat, il dit que quatorze ans après il revint à Jérusalem, qu'il avait déjà à cette époque évangelisé les Gentils, et qu'il fut reconnu par les Apôtres pour Apôtre des Gentils. Il s'appuie sur ce voyage à Jérusalem, qui eut précisément pour but la convocation du concile (cf. notre note sur le premier verset du chapitre II).

D'après ces différentes inductions, nous sommes amené à croire que cette Épître fut composée vers l'an 56, pendant le long séjour que saint Paul fit à Ephèse. C'est l'opinion de saint Grégoire le Grand, Louis Cappel, Usser, Pearson, Witsius, Wall, D. Calmet, Eichorn, Hug, Bertholdt, et d'une foule d'autres critiques. D'autres supposent qu'elle fut écrite à Corinthe, ou à Troade, ou à Antioche. Théodoret et saint Jérôme ont cru que c'était à Rome, mais leur sentiment est insoutenable. Car la date elle-même de l'Épître est évidemment plus récente que celle du voyage et de la captivité de saint Paul à Rome, et il n'y a rien dans le texte qui autorise cette hypothèse. Dans les Épîtres que saint Paul a composées pendant sa captivité, il parle souvent de ses liens, tandis que dans celle-ci il n'y fait aucune allusion.

3. L'erreur que saint Paul combat dans l'Épître aux Galates est l'erreur des judaïsants. C'est la première hérésie qui ait paru au sein de l'Église. D'après les desseins providentiels, la loi de Moïse n'avait été donnée que pour un temps. Elle avait pour but de diriger le peuple de Dieu, de conserver en lui le dépôt des traditions primitives jusqu'à l'avènement du Messie. Mais Jésus-Christ, qui devait réconcilier le ciel avec la terre, l'humanité avec Dieu, devait apporter au monde une loi nouvelle, et cette loi nouvelle devait remplacer la loi ancienne. Les ombres et les figures de l'Ancien Testament devaient s'effacer devant les réalités du Nouveau, et le mosaïsme devait faire place au christianisme. C'est dans cette transformation sociale que consistait le progrès que le Rédempteur était venu faire faire au genre humain.

Les Juifs, tout en se convertissant à l'Évangile, eurent de la peine à comprendre que la loi mosaïque était abrogée. Les observances qu'elle prescrivait n'ayant rien de mauvais en elles-mêmes, les Apôtres les tolérèrent parmi eux, et il fut résolu qu'on ne les supprimerait qu'insensiblement. C'est ce que saint Augustin a appelé enterrement la Synagogue avec honneur. Mais parmi les Juifs il y eut des esprits étroits et indociles qui prétendirent, contrairement à la doctrine des Apôtres eux-mêmes, que la circoncision et les observances légales, comme la distinction des animaux purs et impurs, restaient obligatoires pour les Gentils qui embrassaient le christianisme.

Ils voulaient que les patens qui se convertissaient fussent soumis à la circoncision et à toutes les prescriptions légales. Ces exigences auraient arrêté la propagation de l'Évangile, parce qu'il n'aurait pas été possible de soumettre les

nations a de pareils usages. Elles auraient, comme le dit saint Paul, anéanti d'autre part le caractère et le bienfait de la rédemption, puisqu'elles auraient fait dépendre le salut du monde de la loi de Moïse autant que de la foi en Jésus-Christ.

L'Apôtre des Gentils s'attaqua vivement à cette erreur qui aurait paralysé sa mission. Il enseigna le contraire dans tous les pays qu'il évangélisa, et nous voyons, d'après les *Actes des Apôtres* (xv), que pour qu'on ne pût lui opposer aucune difficulté, il alla à Jérusalem, et que Pierre, Jacques et Jean confirmèrent sa doctrine par une décision solennelle qu'ils prirent dans une assemblée que l'on a toujours considérée comme le premier de nos conciles, celui qui a servi de modèle à tous les autres.

Les fauteurs de cette hérésie, que ce concile avait condamnée, ne se tinrent pas pour battus. Ils avaient troublé auparavant l'Eglise d'Antioche. Ils se répandirent ensuite dans l'Asie Mineure, et ils avaient réussi tout particulièrement à séduire les Galates.

Saint Paul ayant fait un second voyage parmi ces chrétiens, s'était efforcé de les affermir dans la foi qu'il leur avait prêchée. Sa présence les avait pour un moment soulevés, mais à peine les eut-il quittés qu'il apprit que les faux docteurs s'étaient remis à l'œuvre et qu'ils avaient obtenu de déplorables succès.

Pour ébranler ces Eglises, ils n'avaient pas craint d'attaquer l'Apôtre lui-même. Ils se disaient les interprètes de la doctrine de Pierre, de Jacques et de Jean qu'ils regardaient comme les colonnes de l'Eglise, mais ils dépréciaient la mission de saint Paul qui n'avait pas vécu avec Jésus-Christ, et qui n'était, à les entendre, qu'un apôtre secondaire qui n'était pas suffisamment instruit de la vraie doctrine.

Ce fut pour dissiper ces calomnies et réfuter cette erreur que saint Paul écrivit son Epître aux Galates.

4. Elle est divisée en deux parties, la première est dogmatique, et la seconde morale.

Dans la partie dogmatique, saint Paul établit deux choses, la légitimité de son apostolat (1-11) et l'inutilité de la circoncision et des observances légales (11-17, 6).

Il était obligé avant tout de prouver contre ses détracteurs qu'il ne s'était point introduit de lui-même dans l'Eglise de Dieu, que s'il n'avait pas vécu avec Jésus-Christ comme les autres apôtres, il n'en était pas moins son envoyé, son apôtre. Il leur rappelle sa conversion, les différentes missions qu'il a faites, les relations qu'il a eues avec les autres Apôtres, son voyage à Jérusalem, sa conformité de doctrine avec celle de Pierre, de Jacques et de Jean. Et pour leur prouver qu'il n'est pas, comme les faux docteurs le prétendaient, un apôtre du second rang, il leur dit qu'il n'a pas craint de résister à Céphais à Antioche, et de lui montrer les inconvenients que pouvait avoir sa condescendance excessive à l'égard des Juifs. Sa doctrine étant celle de Jésus-Christ et des Apôtres, il annonce aux Galates qu'il ne peut pas y en avoir une autre. Cette apologie est l'objet des deux premiers chapitres.

Il arrive ensuite à l'erreur elle-même, et il démontre aux Galates l'inutilité de la circoncision et des cérémonies légales par une série de raisonnements tirés de leur propre expérience, de l'exemple d'Abraham, de l'autorité des prophètes, du témoignage de la loi elle-même et du caractère immuable de l'alliance de Dieu faite en faveur d'Abraham.

Pour répondre aux objections que pouvaient faire les Juifs, il détermine le rôle de la loi elle-même. Quoiqu'elle ne justifie pas, elle a servi aux Juifs, avant la venue de Jésus-Christ, pour conserver parmi eux la foi au Rédempteur. Mais maintenant que le Rédempteur est arrivé, cette loi doit être abrogée, et les œuvres qu'elle prescrivait, c'est-à-dire les observances cérémonielles, ne sont d'aucune utilité pour le salut.

Cette réfutation fait l'objet du chapitre III, du chapitre IV, et se termine au commencement du chapitre V, 6.

Ce qui prouve qu'en s'élevant contre les œuvres de la loi, l'Apôtre n'a entendu que les prescriptions légales, et qu'il n'a point attaqué les œuvres morales que nous désignons habituellement sous le nom de bonnes œuvres,

c'est que la dernière partie de son Epître (ch. v, 6-11) est consacrée à des exhortations qui ont précisément pour objet de faire comprendre aux Galates que la loi seule ne suffit pas, mais qu'il faut y joindre les œuvres.

Ainsi, comme si l'Apôtre avait voulu prévenir la fausse interprétation des novateurs modernes, il a soin de dire aux Galates que l'Evangile le a affranchi du joug de la loi mosaïque, mais qu'ils ne doivent pas en conclure que cet affranchissement autorise les désordres auxquels se livrent les hommes charnels qui subissent la loi des sens. Il veut au contraire qu'ils comprennent qu'ils doivent vivre selon la loi de l'esprit, et il leur énumère toutes les vertus qu'ils ont à pratiquer pour être dignes de leur vocation nouvelle.

5. La question que traite l'Apôtre dans cette Epître était fondamentale. Il fallait que la loi de Moïse fût abrogée, que les sacrifices cessassent, que les rites anciens disparussent, pour que la loi du Christ fût établie et promulguée, que la Victime sainte, qui s'était offerte sur la croix, fût la seule immolée dans les temples chrétiens, et que les sacrements qui donnent la grâce remplacent toutes ces cérémonies qui étaient impuissantes à la donner. Il était nécessaire que l'on supprimât toutes ces observances relatives aux viandes, aux jours et à une foule d'autres usages qui avaient fait de la religion mosaïque une religion locale qui n'avait pu se propager hors des Juifs, et qu'on ouvrît à la gentilité une porte plus large qui lui permit d'entrer dans l'Eglise sans se soumettre à toutes ces pratiques qui auraient été pour la plupart impossibles.

Saint Paul voyait parfaitement toute l'importance de la lutte qu'il engageait contre cette erreur. C'est pour ce motif qu'il y déploie tant de force et de vigueur. Son style est presque constamment véhément. Et il ne se contenta pas de traiter cette question dans cette Epître, il la reprit dans son Epître aux Romains, et l'approfondit de nouveau en l'étendant, sans modifier le fond même de la solution.

Ainsi dans cette Epître, il se borne à prouver que les œuvres de la loi, c'est-à-dire les observances cérémonielles, sont inutiles pour le salut. Dans son Epître aux Romains, il complète sa pensée. Sans condamner les œuvres moralement bonnes, c'est-à-dire les bonnes actions que l'homme peut faire au moyen de son seul libre arbitre, il déclare que ces œuvres purement naturelles ne peuvent produire notre justification, parce qu'il faut pour opérer le salut, l'intervention de l'élément surnaturel dont la foi est le principe.

On ne peut trop admirer l'art avec lequel cette Epître aux Galates est composée. Les ennemis de saint Paul ayant voulu obscurcir la légitimité de sa mission et rendre suspecte sa doctrine, il fallait que l'Apôtre commençât par écarter ces préventions qui étaient de nature à enlever à sa prédication toute autorité. Il le fait avec autant d'habileté que de force. Il mêle les faits aux raisonnements, et dès le premier mot il se saisit de l'esprit de son lecteur en se présentant à lui, non pas comme un envoyé ordinaire, mais comme un homme que Jésus-Christ a terrassé par sa grâce, qu'il a immédiatement instruit de sa lumière par une révélation dont la vérité a été démontrée par la confrontation que saint Paul a tenu à faire de sa personne avec les autres Apôtres.

Après avoir fait l'apologie de son apostolat et de son enseignement, saint Paul arrive au point de doctrine que les judaïsants cherchaient à fausser et à altérer. Il leur oppose les raisonnements théologiques les plus convaincants, et en appelle à la conscience elle-même des Galates pour les rendre juges de la question. L'Apôtre ajoutera sans doute à ces considérations, quand il reviendra sur cette question dans son Epître aux Romains. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il la juge ici d'un point de vue très-élevé, et nous ne sommes nullement de l'avis de certains critiques qui supposent que saint Paul n'a parlé, dans cette circonstance, que le langage élémentaire de la science sacrée par condescendance pour l'impéritie des Galates.

A cette discussion, il sait joindre les accents les plus tendres et les plus touchants. Le cœur mêle perpétuellement ses inspirations aux lumières de l'Esprit. Il rappelle aux Galates ce qu'ils ont fait pour lui, afin de les convaincre de l'affection qu'il a pour eux, et leur prouve qu'il les aime avec toute la tendresse qu'un père peut avoir pour ses enfants. Ces paroles si affectueuses et si persuasives ont dû assurer le triomphe des avertissements et des exhortations par lesquels il termine cette Epître.